



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
DE LA VILLE D'ORLY
2014 – 2017

« Ensemble pour la réussite de nos enfants »

Document travail Actualisation 2015-2016

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION GENERALE.....	4
II. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	6
III. LES OBJECTIFS (mis à jour en COPIL en février 2016).....	8
A. LE CADRE GENERAL	8
B. LES VALEURS MUNICIPALES.....	9
C. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	10
D. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	11
IV. LES MODALITES D'ORGANISATION.....	12
A. LE RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS :	12
B. LA COHERENCE EDUCATIVE	13
C. LA CONTINUTE EDUCATIVE	13
D. UNE DEMARCHE EN LIEN AVEC LES PROJETS D'ECOLE	13
E. LES RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TAP.....	14
F. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES	15
V. DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE PAR AXE	16
VI. LES DIFFERENTS TEMPS DU PEDT.....	18
A. TEMPS SCOLAIRE.....	18
B. ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	18
C. LES SÉJOURS ÉDUCATIFS.....	23
VII. LES EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES.....	25
VIII. AIDE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE	32
A. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE).....	32
B. PROJET DE CREATION D'UN REAAP	34
IX. PILOTAGE DU PROJET	35
A. COMITE DE PILOTAGE	35
B. COORDINATION DU PROJET.....	35
X. COMMUNICATION - VALORISATION.....	36
XI. EVALUATION DU PEDT	37
A. LES INDICATEURS	37
B. LES OUTILS DE L'EVALUATION	38
C. LA TEMPORALITÉ.....	38
XII. DOCUMENTS RESSOURCES	39

Introduction:

Située à 15km au sud de Paris, la ville d'Orly compte 21 691 habitants et est au cœur de grands projets structurants qui caractérisent le dynamisme de la ville. Orly est répartie sur 669 hectares dont une partie sur l'aéroport.

L'objectif poursuivi par la réforme des rythmes scolaires est de : « permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école ». Afin de répondre à cet objectif dans les meilleures conditions, la ville d'Orly s'est mobilisée et a fait appel aux compétences de ses partenaires que sont l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, les partenaires locaux, ainsi que les familles.

La ville d'Orly est depuis toujours soucieuse de la qualité de l'accueil dispensé aux habitants dans les différents services de la commune. Elle se préoccupe des enfants dès leur plus jeune âge et en fait une priorité. Elle souhaite offrir aux familles les conditions optimales pour favoriser le développement harmonieux des enfants, accompagner la construction de relations familiales positives et stimuler l'engagement citoyen.

La ville met en place un Projet Éducatif Territorial pour répondre au besoin des Orlysiens. La population a changé, la tranche d'âge des 0-25 ans représente aujourd'hui 37% de la population orlytienne.

Le PEDT est un projet transversal qui s'inscrit dans notre demande de démocratie participative où différents secteurs apporteront leur contribution : la ville, les enseignants, les associations, les usagers et les parents. Il est un outil de collaboration dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

I. PRESENTATION GENERALE

DONNEES ADMINISTRATIVES

Collectivité territoriale porteur du projet : La ville d'Orly

Date de présentation du projet : 28 janvier 2014

Nom du correspondant : Pour Madame Christine JANODET, Maire d'Orly,
Monsieur Jérôme GOURGOUSSE

Fonction : Directeur Général Adjoint des Services

Adresse : 7, avenue Adrien Raynal – 94311 ORLY cedex

Téléphone : 01 48 90 21 54

Adresse électronique : jerome.gourgousse@mairie-orly.fr

PERIMETRE DU PEDT

Territoire concerné : La ville d'Orly

Les atouts, de la ville d'Orly. Elle dispose :

- d'une implantation importante de structures culturelles, artistiques, sportives qui permettent d'offrir des activités diversifiées.
- d'un nombre important de structures de loisirs, pour beaucoup nouvelles ou rénovées, qui permettent d'accueillir les enfants dans des lieux adaptés aux activités périscolaires. A proximité des écoles, des activités périscolaires peuvent ainsi être organisées.

Par ailleurs, la municipalité s'est déjà engagée, **depuis deux ans**, dans une démarche d'amélioration des activités proposées au cours de la pause méridienne en considérant celle-ci comme un véritable temps éducatif.

Ses inconvénients :

- L'inconvénient majeur est l'accès difficile à certaines structures pour certains enfants du territoire. En effet, quelques structures (ex. école des arts et maisons de l'enfance) sont situées géographiquement à chacune des extrémités de la commune ce qui ne permet pas, compte tenu de l'étendue du territoire, des déplacements sans l'organisation de transports spécifiques très coûteux.
- Un quartier de la ville est très éloigné des structures disponibles. À ce titre, la municipalité s'est rapprochée de la société Air France pour une mise à disposition de locaux adaptés à l'organisation d'activités.

DUREE DU PEDT

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2014 à septembre 2017. Toutefois, des évaluations auront lieu de manière régulière, et les adaptations pourront être mises en place par avenants en fonction des retours des différents acteurs, et des constatations réalisées sur le terrain.

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

Niveau	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016
Maternel	1281	1264	1296
Élémentaire	1806	1781	1855 Dont 33 en classe ulis
Total	1806	3045	3151

Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés :

- 16 établissements publics
 - 6 établissements publics de niveau maternel, incluant des classes des pôles de petite section pour la scolarisation des enfants des 2 ans.
 - 10 établissements publics de niveau élémentaire.
- 2 collèges

Le territoire est découpé en trois zones par l'Éducation nationale : zone banale, réseau d'éducation prioritaire REP et REP+.

Accueil des enfants atteints de troubles de la santé handicapant ou évoluant sur une longue période

Pour l'ensemble des temps d'accueils municipaux (restauration scolaire, accueils périscolaires, accueil de loisirs...) les besoins spécifiques des enfants sont pris en compte dans l'organisation afin de répondre aux exigences définies dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), réalisé avec la médecine scolaire. L'ensemble de l'équipe d'animation est informée des besoins spécifiques de l'enfant afin d'organiser au mieux sa participation aux activités proposées. L'équipe peut être renforcée par un ou plusieurs animateurs en fonction de la situation. L'ensemble du dispositif peut être adapté, et amélioré en fonction des besoins de l'enfant.

Le public élargi

Dans le cadre d'un projet passerelle, chaque été les enfants qui entrent à l'école en septembre peuvent être accueilli dans certaines conditions. Cet action fait l'objet d'un travail partenarial avec la petite enfance et met au cœur de la réflexion les enfants les plus jeunes.

La ville souhaite également adapter l'offre de loisirs en direction des collégiens. Cette démarche s'inscrit dans le renouvellement du contrat enfance-jeunesse. Un travail entre les services jeunesse et accueils de loisirs et temps périscolaires.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

UNE DEMARCHE CONCERTEE

L'objectif avancé de la réforme est d'alléger la semaine d'école pour mieux s'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant.

L'ensemble des acteurs éducatifs du territoire et des élus de la collectivité ont pris part à l'élaboration du projet éducatif de territoire. Cette démarche a permis de mettre les temps de l'enfant au cœur des échanges et a rendu possible la création de synergies entre les acteurs éducatifs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux. Elle a également rendu possible la recherche d'une cohérence et d'une complémentarité éducative entre les temps et les espaces d'un même territoire.

Pour mettre en œuvre la réforme, la Ville d'Orly a souhaité, dès l'annonce du gouvernement en mai 2012, mettre au cœur de sa démarche la concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, le personnel d'animation et tous les acteurs concernés.

L'HISTORIQUE

Cette première étape a abouti au choix, en mars 2013, de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Ainsi, suite à la réunion de lancement de la démarche de concertation le 14 octobre 2013 le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires a été créé.

Cette instance est composée de 34 personnes :

- 10 représentants des parents d'élèves
- 10 représentants du monde enseignant orlyzien (2 par groupe scolaire)
- 10 représentants de l'administration
- 1 représentant de direction départementale de la cohésion sociale
- 1 représentant de l'inspection de l'Education nationale
- 2 représentants de la municipalité

La volonté du comité de pilotage a été de lancer une grande enquête sous forme de questionnaire en direction des familles afin d'obtenir leur opinion et de permettre d'évaluer les besoins et difficultés des familles

Plus de 65% des familles ont répondu à ce questionnaire. Leur choix de la demi-journée supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin

Ce choix s'est centré sur la demande de tous les acteurs de permettre d'alléger les rythmes scolaires et de respecter au mieux les rythmes de vie de l'enfant en tenant compte des préoccupations des parents et des exigences des enseignants, dans une adéquation avec les capacités humaines et les moyens financiers pouvant être mobilisés par la commune.

Quatre groupes thématiques ont été constitués afin d'aborder les différentes problématiques induites par la demi-journée d'école le mercredi matin et être force de propositions :

- **Quand ?** : Organisation de la journée et de la semaine du petit Orlyzien,
- **Où ?** : Organisation des activités dans les différents groupes scolaires,
- **Quoi ?** : Les activités à proposer et les intervenants
- **Comment ?** : L'information des enfants, des parents et la mobilisation des acteurs.

Ces 4 groupes thématiques étaient composés de membre du comité de pilotage mais aussi d'intervenants ayant compétence sur les sujets abordés

De plus, 5 réunions ont été programmées (1 par groupe scolaire) afin de permettre à l'ensemble des acteurs et des familles de s'exprimer et d'ouvrir le débat sur l'organisation de la rentrée de septembre 2014.

La démarche d'élaboration du PEDT a permis de mettre en avant les leviers et les contraintes du territoire qui ont été pris en compte dans la démarche opérationnelle du projet. La mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs, des familles et des associations a enrichi les débats et a ainsi permis l'élaboration d'un projet de territoire consensuel, en adéquation avec les moyens organisationnels de la ville et la volonté de tous du bien-être des jeunes orlysiens.

L'APPUI DES DISPOSITIFS EXISTANTS

La ville d'Orly a souhaité établir une démarche cohérente avec l'ensemble des politiques contractualisées. Ainsi, le PEDT a intégré les actions éducatives conçues dans le cadre du contrat de ville (politique de la ville), et celles élaborées sous l'égide du contrat « enfance - jeunesse » (CEJ).

Le dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances, s'est naturellement intégré dans le projet éducatif de territoire.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Par ailleurs, l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires rencontrant les plus grandes difficultés sociales a trouvé naturellement sa place au sein du PEDT.

Depuis la rentrée scolaire 2014, 4 groupes scolaires sont classés REP ou REP+ sur le territoire d'Orly. Le Projet de réussite éducative (PRE), porté par la Caisse des écoles, s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs mobilisés par la mise en œuvre de la politique éducative municipale. Le PRE décline, une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont vocation à se substituer ni à l'action de l'école, ni aux dispositifs existants dont elles sont complémentaires. La programmation a pu intégrer le projet éducatif de territoire sur la base d'objectifs communs, même si la Réussite éducative (PRE) repose sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique.

III. LES OBJECTIFS (mis à jour en COPIL en février 2016)

A. LE CADRE GENERAL

L'article 29 de la convention Internationale des droits de L'Enfant convient que l'Éducation de l'enfant doit viser à:

- a) *Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités ;*
- b) *Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;*
- c) *Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;*
- d) *Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;*
- e) *Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.*

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des classes influence sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

Il est nécessaire, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture, de proposer une organisation du temps libre propre à favoriser leur développement harmonieux.

Le désir de se connaître, et d'être ensemble, peuvent s'organiser autour d'activités culturelles, sportives et ludiques, menées dans le cadre des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ces loisirs éducatifs peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à leur réussite scolaire.

B. LES VALEURS MUNICIPALES

Les valeurs essentielles de l'action municipale en matière d'éducation, privilégiant les principes républicains d'égalité, de laïcité, de mixité et de citoyenneté, sont les suivantes :

L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Permettre à tous d'acquérir une culture personnelle riche. L'ensemble des actions éducatives doit être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents qui contribueront à son enrichissement personnel et favoriseront sa réussite scolaire.

LA LAÏCITE ET LA CITOYENNETE

Le projet éducatif de territoire (PEDT) constitue un outil privilégié pour articuler l'intervention de l'ensemble des acteurs orlysiens. Cette approche partenariale, en favorisant la mise en œuvre d'actions éducatives cohérentes sur les différents temps de l'enfant, apparaît comme un cadre particulièrement pertinent pour la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les valeurs de citoyenneté et de laïcité.

Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et favoriser le mieux vivre ensemble. Informer et responsabiliser les enfants et les jeunes sur leurs droits et devoirs. Accompagner l'enfant et le jeune vers une citoyenneté active et participative pour qu'ils deviennent acteurs de leur devenir. L'inciter à agir positivement sur le monde qui l'entoure. Permettre à l'enfant de construire progressivement son autonomie.

Les actions proposées dans le cadre du volet « laïcité et citoyenneté » du PEDT, visent à aider, former et préparer nos enfants à devenir des citoyens, des adultes libres de penser et d'agir parce qu'éclairés et épanouis, désireux de se donner un avenir commun, forts des principes de respect mutuel, de bienveillance et de discernement portés par les valeurs républicaines.

L'EGALITE

Favoriser la justice sociale, l'équité et l'égalité, pour que chacun trouve sa place, accède à la connaissance et s'épanouisse, dans une société démocratique et de progrès. L'équité et l'égalité doivent permettre l'accès aux activités à l'ensemble des Orlysiens et en particulier, des plus démunis, les plus exclus.

La volonté de la municipalité est de créer un espace de réponses républicaines aux obscurantismes que les événements du début d'année 2015 ont mis en valeur.

C. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

EN DIRECTION DU PUBLIC ACCUEILLI :

- Contribuer à la réussite scolaire de tous par des actions complémentaires à celles des parents et de l'école,
- Développer l'éducation partagée,
- Favoriser l'accès de tous aux savoirs, aux loisirs, au sport et à la culture,
- Contribuer à l'ensemble des mixités (mixité sociale, filles/garçons, générations...),
- Favoriser la découverte de soi et des autres au travers de la vie en collectivité,
- Encourager la liberté d'expression et de création,
- Favoriser l'accueil et la relation aux familles,
- Favoriser le partenariat entre la commune et l'école,
- Assurer la transition entre le temps scolaire et périscolaire dans le respect du rythme de l'enfant,
- Assurer les repères des enfants pour chacune des périodes de la journée et de la semaine,
- Permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de s'approprier, de mesurer et de prendre en compte les enjeux du développement durable.

EN DIRECTION DES ACTEURS DU PROJET :

- Développer le partenariat, le travail en réseau et la coordination entre acteurs éducatifs,
- Fédérer les acteurs éducatifs autour d'un projet commun,
- Permettre l'unité autour des valeurs de la République,
- Appréhender la diversité de notre territoire comme un atout,
- Améliorer la connaissance mutuelle entre les acteurs,
- Permettre le respect mutuel des différents intervenants.

D. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

CONCERNANT LE PUBLIC ACCUEILLI :

- Accompagner les enfants et les familles en difficulté (sociale, scolaire...),
- Informer et responsabiliser les enfants et les jeunes sur leurs droits et devoirs,
- Préparer les enfants et les jeunes à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie (conseil d'enfants...),
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans sa ville en lui faisant découvrir et utiliser les infrastructures et équipements culturels et sportifs de son quartier et de l'ensemble du territoire,
- Apprendre à vivre en citoyen dans les différents lieux de vie.

LES DOMAINES DE DÉCOUVERTE :

- Favoriser les actions de prévention en matière de santé,
- Développer l'accès à toutes les formes d'expression,
- Favoriser l'accès à la diversité des pratiques culturelles,
- Développer les activités pédagogiques liées à l'environnement et au développement durable,
- Favoriser l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques,
- Promouvoir la pratique du dialogue et développer les actions d'éducation aux médias, à l'information et aux nouvelles technologies.

CONCERNANT LES METHODES D'ORGANISATION :

- Placer l'enfant au cœur du projet,
- Organiser les temps scolaires et périscolaires en respectant les rythmes des enfants, en privilégiant la cohérence, la complémentarité et la continuité,
- Garantir l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'activité sur l'ensemble du territoire,
- Garantir un égal accès aux savoirs en proposant une offre éducative équilibrée selon les territoires
- Créer les conditions (temps, lieux, supports) de mise en œuvre d'une coéducation,
- Développer les actions en tenant compte des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes en les associant,
- Permettre l'accessibilité des activités aux personnes handicapées,
- Veiller à l'accessibilité des familles à leurs droits, aux services et à l'ensemble des ressources locales,
- Améliorer l'information des familles, des enfants et des jeunes sur l'offre éducative,
- Mettre en œuvre et faire vivre les lieux de débats, les instances de concertation en s'appuyant sur la population et les partenaires institutionnels et associatifs,
- Diversifier les animations et les loisirs socioéducatifs,
- Soutenir les initiatives pour la promotion de la diversité,
- Élaborer et faire évoluer collectivement le Projet Éducatif Territorial (élus, parents, institutions, associations),
- Évaluation régulière de l'ensemble des actions,
- Organiser des groupes de travail et comités de pilotage,
- Charte d'utilisation des locaux.

Assurer une **continuité éducative** sur l'ensemble du territoire communal **entre les temps** :

A. LE RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS :

Une attention particulière est portée au respect des rythmes de l'enfant : il est reconnu comme essentiel de veiller à ce que chaque enfant effectue les activités selon son propre rythme biologique. Il peut ainsi choisir à un moment donné de ne pas participer à une activité et plutôt privilégier un temps de repos (ou d'inactivité) sous la surveillance des animateurs.

Cette nouvelle organisation de la journée implique de favoriser la structuration temporelle au travers de l'appropriation de l'emploi du temps quotidien par les élèves.

La réforme des rythmes du jeune enfant se fonde sur les besoins de ce dernier.

Temps de repos des enfants scolarisés en école maternelle

À l'école maternelle, la journée est organisée de manière à permettre aux enfants de toute petite et petite sections de faire la sieste le plus rapidement possible après le déjeuner sans attendre la fin de la pause méridienne, ni temps de récréation avant le coucher.

Durant l'année scolaire, il sera envisagé une diminution progressive de la durée de la sieste pour ces élèves en accord avec le projet d'école et les enseignants des classes concernées.

La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime, sauf exception, sur toute autre activité.

Pour les élèves de moyenne section, elle n'est pas obligatoire. Cela dépend des besoins : le mois de naissance, l'organisation du rythme de la classe...et peut évoluer durant l'année.

Il peut être proposé un moment de repos, les élèves n'étant pas forcément couchés, mais pouvant être regroupés dans un endroit calme avec des activités d'écoute, de lecture. L'enfant qui ne s'endort pas doit pouvoir se lever et se diriger vers un endroit calme ou lui seront proposés des activités adaptées.

Pour les élèves de grande section, la pratique systématique de la sieste est exclue, les élèves de grande section peuvent se voir proposer un temps calme.

Dans l'ensemble des prestations municipales, la volonté est de respecter les besoins et le rythme de l'enfant participant. C'est avec cette volonté que le temps de repos des plus jeunes a été envisagé. En effet, l'ensemble des dispositifs d'encadrement des temps de sieste doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, et lui permettre d'identifier les personnes qui s'occupent de lui.

Le personnel pouvant être différent entre le début (ATSEM) et la fin (animateurs) de la prise en charge de la sieste, toutes les mesures sont prises pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants : établir la liste des élèves présents quotidiennement, l'afficher, la transmettre à qui de droit. De plus, les informations individuelles doivent être partagées pour être transmises aux familles.

B. LA COHERENCE EDUCATIVE

Considérer l'éducation des enfants et des jeunes comme une responsabilité commune. Prendre en compte la complémentarité de l'ensemble des partenaires éducatifs pour optimiser leurs actions en direction des publics. Mettre en œuvre des actions qui accompagnent l'enfant, l'adolescent tout au long de sa journée et de son année. Créer un parcours éducatif sur plusieurs années, considérant l'enfant dans sa globalité et ayant pour fil conducteur les valeurs éducatives de la ville d'Orly.

C. LA CONTINUITÉ EDUCATIVE

La volonté municipale est de répondre aux besoins éducatifs et sociaux identifiés et ainsi de permettre aux enfants orlysiens d'être en situation de réussite. Cela signifie que c'est autour de leurs réalités, de leurs besoins, de leurs rythmes, que doit s'organiser l'éducation.

La journée et la vie de l'enfant ne peut se diviser, se cloisonner. La qualité et l'efficacité éducatives nécessitent une réponse et une prise en compte globale de la part d'acteurs éducatifs de plus en plus nombreux à intervenir auprès des enfants. Il est donc indispensable d'articuler les différentes actions éducatives, en recherchant le maximum de cohérence.

La démarche de « continuité éducative » s'appuie sur ces constats et ces principes. Elle crée une obligation d'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue au service des enfants.

La « continuité éducative » impose la recherche de cohérence, la nécessité de projets élaborés et portés par d'équipe pluridisciplinaire, sur la base d'une reconnaissance des identités professionnelles respectives.

Elle doit se construire autour du rôle particulier que joue l'École dans la vie de l'enfant tout en intégrant les autres temps, à commencer par celui du Loisir. La « continuité éducative » ne peut être imposée, elle doit être construite en équipe, à partir d'une volonté commune.

D. UNE DEMARCHE EN LIEN AVEC LES PROJETS D'ECOLE

Conformément à la circulaire interministérielle du 20 mars 2013, le PEDT doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

Le projet d'école, élaboré par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur, définit, pour l'école, des priorités en s'appuyant sur des référentiels communs : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes nationaux, le projet académique.

Dans le cadre de la refondation de l'école, ce travail s'inscrit dans une réflexion plus large, celle liée à la mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT) qui formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant orlyisien un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

Les projets d'école, élaborés par les équipes pédagogiques, définissent, pour chacune d'elles, des priorités en cohérence avec les textes officiels, le projet académique, les priorités départementales et les spécificités de l'école.

E. LES RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TAP

La Ville d'Orly s'engage à mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse du rythme des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

Pour ce faire, elle a fait appel à divers équipements, partenaires et intervenants :

INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS

- Centre culturel,
- Médiathèque,
- Ecole des arts,
- 2 Ludothèques,
- Maison de l'Enfance,
- Les équipements sportifs (gymnase, et centre équestre selon la saison),
- Structures de loisirs (accueils de loisirs sans hébergement),
- Forum Jeunesse.

Eventuellement des salles dans les établissements scolaires et des salles de classes des écoles, occupation encadrée par la « charte d'utilisation partagée des locaux ».

PERSONNELS ET SERVICES MOBILISES

La Ville d'Orly s'engage à maintenir le taux d'encadrement conforme à la réglementation des activités proposées dans le cadre des TAP à :

- Un responsable pour chaque accueil collectif,
- 1 animateur pour 14 enfants scolarisés en école maternelle,
- 1 animateur pour 18 enfants scolarisés en école élémentaire.

Ces taux d'encadrement sont des taux maximum qui, en fonction des activités des lieux de pratique pourront être revus à la baisse (par exemple pour l'équitation). Pour garantir la sécurité des groupes d'enfants des **accompagnateurs** pourront compléter les effectifs d'encadrement lors des trajets entre l'école et le lieu de pratique. Les effectifs et les affectations de ces agents municipaux sont réajustés selon les besoins constatés. Les **intervenants extérieurs** ne sont pas responsables des groupes mais de l'animation du groupe. L'**encadrement** peut être **renforcé** afin d'accueillir un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap.

Le projet éducatif s'appuie sur un travail collaboratif indispensable entre les différents services municipaux de la Direction des Services Techniques et de la Direction de la Restauration, de la Sécurité et de la Propreté des Bâtiments. Cela permettant d'accueillir les enfants dans des locaux sécurisés, adaptés et agréables.

F. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

La participation aux différentes activités est conditionnée par une inscription préalable.

La fréquence et la durée des périodes d'inscription peuvent varier et s'adapter aux activités.

La participation financière des familles est adaptée en fonction des ressources de chacun. Pour permettre au plus grand nombre d'élèves de bénéficier des différentes activités et ainsi de faciliter l'accès de tous. Depuis septembre 2015, la ville a mis en place un portail famille permettant l'accès en ligne.

Chaque famille calcule son quotient familial pour déterminer le coût de chaque activité.

Les règlements de gestion de la ville d'Orly et du CCAS définissent le cadre commun et le coût des activités.

V. DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE PAR AXE

Lors de la réunion du comité de pilotage de février 2016, un point de situation est réalisé. Il permet de préciser la structure concernée si l'action est déjà mise en place, NR (action non réalisée) ou AR (action à réaliser cette année-là). Quelques actions sont écartées et retirées du tableau.

Rappel des axes du PEDT :

- 1 Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au centre des actions éducatives.
- 2 Renforcer la connaissance de notre histoire.
- 3 Promouvoir la pratique du dialogue et développer les actions d'éducation aux médias à l'information et aux nouvelles technologies.
- 4 Soutenir les initiatives pour la promotion de la diversité.
- 5 Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux.
- 6 La continuité éducative
- 7 Réussite : entrée de l'école dans l'ère du numérique
- 8 Équité : développement de la coopération avec les parents,
- 9 Solidarité : mise en place de parcours culturels

Axe	Objectifs de réalisation de l'action	2014 2015	2015 2016	2016 2017
1	Participation à la journée de la laïcité avec toutes les écoles et les établissements scolaires le 9 décembre.	E MC	E MC	ALE/ALM
1	Création d'actions éducatives, en complément du « parcours citoyen » instauré par l'Éducation nationale	NR	ALE JC	
1	Organisation, sur le temps périscolaire et extrascolaire, de rencontres et d'échanges sur l'histoire des religions.	NR		
1	Soutien aux initiatives assurant la promotion des valeurs de la république et de la laïcité.	NR		
1	Accueil de jeunes en service civique universel sur notre territoire.	NR	En cours	
1	Formation des professionnels de l'animation autour de la transmission des valeurs républicaines.	NR	NR	AR
2	Organisation, sur le temps périscolaire et extrascolaire, de rencontres et d'échanges sur l'histoire de la ville	Partiel	Partiel	
2	Participation active des enfants et des jeunes aux commémorations.		collège	
2	Organisation de projets collectifs, artistiques et culturels, permettant aux jeunes d'aborder notre histoire			
2	Mise en place d'actions permettant aux jeunes de partir à la recherche de lieux de mémoire	NR	NR	AR
3	Création d'ateliers « philo » dans l'ensemble des écoles ou en lien avec elles.			
3	Développement d'actions d'éducation aux médias et à l'information, tant en direction des parents que des enfants dès l'école élémentaire.			
3	Mise en place d'un conseil des enfants et d'un conseil des jeunes.		En cours	
4	Soutien aux projets associatifs, artistiques ou sportifs, destinés à lutter contre les discriminations et à promouvoir le « vivre ensemble ».			
4	Création d'actions intergénérationnelles			
4	Renforcement des actions permettant de valoriser la richesse, l'expérience, le savoir-faire, les initiatives d'orlysiens.			
4	Créer, avec l'aide des parents et des associations, des temps de rencontre et d'échange autour des différentes cultures et de l'accueil comme valeur.			
5	Mise en place de temps de rencontre avec les acteurs économiques afin de permettre aux jeunes de découvrir la réalité de métiers qu'ils ignorent et ainsi constater la diversité des réalités professionnelles.			AR
5	Organisation dans les établissements scolaires du secondaire de rencontres avec d'anciens élèves orlysiens afin de leur permettre d'échanger avec leurs camarades plus jeunes autour de leur parcours positif d'insertion et « démystifier » certains parcours scolaires.			
6	Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.			
6	Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun.			
6	S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants. (ménager des transitions par des ruptures de rythme en fonction de ceux de l'école).			
6	Croiser les temps de concertation entre les enseignants, les animateurs, les ATSEM, les représentants de parents et plus généralement l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.			
6	Prolonger sur les temps périscolaires l'accueil scolaire de l'enfant en prenant en compte l'ensemble de ses spécificités (allergie, handicap...)			
7	Mettre le numérique au service des apprentissages fondamentaux			
8	Permettre aux familles de participer à la vie de l'école (utilisation des compétences de chacun des parents volontaires)			
8	Prévenir les incivilités, la violence et la « micro violence »			
9	Favoriser l'ouverture culturelle			
9	Favoriser l'équité des apports culturels pour chaque élève			
9	Acquérir une capacité d'expression et de création en appui sur les pratiques artistiques (théâtre, danse, cirque...)			

VI. LES DIFFERENTS TEMPS DU PEDT

Le gouvernement a souhaité assouplir la réforme des rythmes scolaires notamment en permettant aux communes de regrouper les activités périscolaires sur un seul après-midi, dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité (décret n°2014-457 du 7 mai 2014). Celui-ci couvre l'ensemble des temps scolaires, péri et extra scolaires.

La ville d'Orly a également choisi d'équilibrer les deux secteurs en tenant compte du nombre d'élèves et des locaux d'activité accessibles. (Cf. **Annexe 6**).

L'un des nombreux objectifs de la Ville est d'offrir à la population un service cohérent et bien articulé, et de veiller à l'harmonisation de l'offre en matière d'accueil périscolaire (accueil du matin, pause méridienne, Temps d'Activités Périscolaires, étude, accueil du soir) ainsi qu'en matière extrascolaire (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, et avec Hébergement à Arêches).

A. TEMPS SCOLAIRE

Conformément aux dispositions du décret d'application de la réforme des rythmes scolaires, la ville d'Orly met en place une semaine scolaire de 4 jours et demi. Afin de permettre l'accès aux différents lieux d'activité qui ne peuvent accueillir l'ensemble des enfants de la commune sur une même période, la municipalité a fait le choix, en lien avec les différents acteurs, de diviser les écoles de la ville en deux secteurs et de proposer des activités périscolaires sur un après-midi pour chacun des secteurs : le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30. Les écoles maternelles et élémentaires accueillent donc les enfants en 8 demi-journées :

- Tous les matins (lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi) de 8h30 à 11h30,
- Les après-midis :
 - o Lundi et vendredi,
 - o Mardi **ou** jeudi selon le secteur.

B. ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Ce sont les temps d'éducation et de socialisation situés à l'articulation des différents lieux de vie (famille, école, loisirs) qui répondent à un besoin de garde des enfants dont les parents ne sont pas disponibles avant et après l'école.

Tous les personnels encadrant ces temps partagent les mêmes objectifs éducatifs visant à :

- Répondre aux besoins physiologiques et psychologiques des enfants dans le respect du rythme de chacun : besoin de jouer, de se poser, de ne rien faire, d'autonomie, de partager, de se détendre.
- Favoriser les temps d'échanges et de communication avec les familles et assurer le lien avec l'école.

Les trajets à partir de l'école sont généralement encadrés par un binôme d'animateurs et sont réduits. Les locaux utilisés pour les activités périscolaires et la pause méridienne sont les espaces à usage partagé de l'école tels que la bibliothèque, salle informatique, dortoirs...

Les espaces couverts de proximité comme les gymnases ou les terrains de sports sont également mis à disposition.

L'ACCUEIL DU MATIN

Ouvert à tous les enfants des écoles maternelles et sur dérogation aux élèves scolarisés en école élémentaire. Cet accueil est destiné à répondre aux besoins des parents qui travaillent. Il est organisé tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h30. Cette période permet d'être à l'écoute des besoins spécifiques à ce moment de la journée : se réveiller doucement, se poser au calme pour commencer tranquillement la journée, jouer avec les copains, tout seul ou avec les animateurs. Il concerne toutes les écoles maternelles ainsi que les écoles élémentaires. Sur chaque site, des locaux adaptés sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

L'ACCUEIL DU SOIR

Il se déroule tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

L'accueil du soir intègre un temps de détente pour la prise du goûter, Il vise à permettre aux enfants de se construire au travers d'activités dans le respect des règles de vie en collectivité.

- En école maternelle, de 16h30 à 19h00 lors de ce temps périscolaire, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités dirigées ou non dans l'attente de l'arrivée des parents.
- En école élémentaires, de 16h30 à 18h00, l'étude municipale doit permettre aux élèves de faire tout ou partie des devoirs confiés par leurs enseignants et d'apprendre leurs leçons dans le calme. L'encadrement de cette prestation est réalisé par des enseignants ou des étudiants détenteurs d'un diplôme ou d'une formation de niveau III minimum (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...)

Pour les parents qui travaillent l'accueil de l'enfant peut être prolongé jusqu'à 19h00 et ainsi permettre à l'enfant de pratiquer des activités ludiques.

Le départ des enfants s'effectue de manière échelonnée entre 17h30 et 19h00 pour les d'âge maternel et 18h00 et 19h00 pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

LES MERCREDIS APRES-MIDI

Au sein de chaque école, un temps accueil est mis en place dès la fin de la classe (11h30).

L'enfant peut rester déjeuner à la restauration scolaire dans des conditions similaires aux jours d'école puis poursuivre son après-midi par des activités ludiques et conviviales aux centres de loisirs ou sortir à 13h30

L'enfant peut également déjeuner chez lui, comme les jours d'école, et revenir à 13h30 pour une après-midi d'activité.

Depuis la rentrée 2015, les enfants peuvent sortir après la pause déjeuner.

C'est principalement l'équipe d'animation en charge de l'organisation des temps extrascolaires qui encadre ce temps d'animation.

Elle est prévue tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30. Elle concerne l'ensemble des écoles primaires.

Elle s'organise autour d'un repas de qualité confectionné par le personnel de la cuisine municipale. Le contenu de l'assiette fait l'objet d'une forte exigence. La Ville veille tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité des produits ou encore à la découverte de nouvelles saveurs. Ainsi une diététicienne travaille en amont à la préparation :

- du plan alimentaire,
- de l'élaboration des menus,
- et participe à la commission des menus.

De plus, une concertation régulière avec les familles est assurée dans le cadre des commissions de restauration. Organisées régulièrement en présence des élus, de représentants des parents d'élèves, de directions d'école et des services de la Ville, ces réunions ont pour objectif d'une part, de partager les informations relatives aux différentes actions menées par la Ville dans le cadre de la pause méridienne, et d'autre part, d'être à l'écoute des suggestions et remarques afin d'améliorer le service rendu aux familles et aux enfants.

L'ensemble des préparations sont transmises en liaison chaude vers les restaurants scolaires. Ce principe consiste à maintenir les préparations à une température de 63 degrés à cœur, de la cuisson en passant par le transport jusqu'au service. En plus de garantir un respect de l'hygiène alimentaire, cette liaison permet de proposer des plats chauds qui ne perdent rien de leurs qualités gustatives.

La pause méridienne, pause journalière de deux heures permet aux enfants de s'alimenter, mais aussi d'avoir du temps pour eux afin de jouer, d'échanger...

Dans le cadre du projet de fonctionnement de la pause méridienne de l'école, les animateurs proposent et encouragent les activités simples, variées, individuelles ou collectives, animées directement ou non par des adultes.

Cette transition permet aux enfants d'être dans les meilleures conditions possibles pour entamer leur après-midi d'apprentissage scolaire.

En complément de l'école, la pause méridienne représente un réel temps d'apprentissage et de socialisation. Elle permet aux enfants d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation (ils apprennent à se servir, à manger, à desservir, à respecter les autres ...).

Les équipes d'animation porte une vigilance particulière à la mise en place des PAI en lien avec les équipes enseignantes et les familles.

Des enjeux et des objectifs éducatifs spécifiques

Les TAP sont organisés tous les mardis ou jeudis après-midi (selon le secteur) de 13h30 à 16h30. Il s'agit de temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et ludiques.

**LE MARDI APRES-MIDI
POUR LES ECOLES**

Ecole du Centre
Jean Moulin (maternelle)
Jean Moulin
Joliot-Curie (maternelle)
Joliot-Curie élémentaire
Paul Éluard (maternelle)
Paul Éluard A et B

**LE JEUDI APRES-MIDI
POUR LES ECOLES**

Cité jardins
Noyer Grenot
Romain Rolland (maternelle)
Romain Rolland A et B
Marcel Cachin (maternelle)
Marcel Cachin A et B

Domaines d'activités des ateliers proposés lors des TAP :

À Orly, la Municipalité organise, en concertation avec les acteurs locaux, des ateliers par cycle permettant aux enfants de s'initier et de découvrir des activités par thématiques tout au long de l'année :

- **La culture et les arts** : une dimension regroupant de nouvelles activités à découvrir avec des initiations au théâtre, à la musique, à la danse ou à la sculpture, activités culinaires, calligraphie ou light-painting ;
- **Les activités physiques** : parcours de motricité, pratiques de l'esprit d'équipe, initiations et découvertes de l'athlétisme et jeux collectifs, du roller ;
- **Les sciences et découvertes** : activités ludiques de préventions et de découverte sur le tri, le développement durable, la nature, atelier sur les cinq sens ;
- **Les activités éducatives et ludiques** : animations socioculturelles sur le mélange des activités manuelles et illustrations de contes, fabrication de jeux et jouets, pratique des jeux de société et de stratégie.

Les activités proposées sont adaptées au public visé et doivent répondre au cadre défini par le PEDT.

La mise en place d'un atelier lors de TAP devra être soumise à la réalisation d'une fiche d'activité précisant les objectifs, les démarches pédagogiques et d'évaluations prévues.

Ils organisent des activités ludiques et conviviales, pendant les vacances scolaires, pour permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps libre. L'imagination et la découverte rythmeront leurs journées et leurs sorties. Ils sont ouverts dès 7h et ferment à 19h. Les enfants sont accueillis de manière échelonnée de 7h à 9h et peuvent repartir dès 17h jusqu'à 19h.

La ville d'Orly dispose de 5 ALSH maternels et également de 4 ALSH élémentaires qui accueillent les enfants selon le secteur géographique :

ALSH maternels

Jean Moulin

Andrée Chedid

Les explorateurs

Marcel Cachin

Paul Eluard

ALSH élémentaires

Les Etoiles

Andrée Chedid

Joliot Curie

Adrienne Bolland

Ces ALSH proposent aux enfants un panel d'activités pour qu'ils puissent s'épanouir davantage. Ils permettent le développement harmonieux des enfants, le vivre ensemble, la possibilité de bénéficier d'espaces suffisants et de les emmener, notamment, à progresser dans leur autonomie.

Au sein des ALSH, l'enfant pourra participer à :

- des activités sur place : ateliers sportifs, manuels, ludiques...
- des sorties :
 - à la demi-journée : piscine, bowling, patinoire, cinéma...
 - à la journée : base de loisirs, parc zoologique, musée...
- des projets en lien avec des partenaires en fonction de l'actualité.

Les collégiens pourront être accueillis à l'ALSH Andrée CHEDID pendant les vacances. Accompagnés d'animateurs, ils élaboreront ensemble un programme d'activités.

C. LES SÉJOURS ÉDUCATIFS

LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITES

Convaincue de l'intérêt pédagogique des classes de découvertes, la municipalité et la Caisse des écoles de la ville d'Orly proposent aux écoles élémentaires des séjours à thèmes sur le centre de vacances municipal situé sur la commune d'Arêches, dans la vallée du Beaufortain en Savoie.

La situation géographique du centre de vacances municipal permet d'exploiter des activités liées au milieu montagnard. En tenant compte de ce paramètre et du budget attribué aux séjours, des thématiques définies en amont seront proposées en fonction de la saison retenue.

FINALITÉS DES SORTIES SCOLAIRES

« L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. C'est pourquoi les enseignant(e)s organisent des activités à l'extérieur de l'école. Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales... Les supports documentaires, papier ou multimédia aussi précieux soient-ils, ne suscitent ni la même émotion, ni les mêmes découvertes. Les sorties concourent ainsi à faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires en les confrontant avec la réalité. » « Extrait de la circulaire 99-136 du 21 septembre 1999, Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques »

ENJEUX ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

« La classe de découvertes, c'est d'abord la classe qui continue. Ce moment particulier n'est pas une parenthèse dans l'année scolaire, et encore moins un temps de vacances. Il s'inscrit dans un projet plus vaste, celui de l'école, et trouve sa justification dans sa spécificité : la mise en contact des enfants avec un environnement nouveau, et la mise en relation des savoirs théoriques avec des expériences sensibles. (...) La classe de découvertes est un moment unique permettant la mise en place de nombreux moyens qui visent à l'éducation globale des enfants. Elle favorise la poursuite normale des acquisitions fondamentales, mais en tirant leurs substances de la découverte d'un milieu physique et humain différent. La pratique d'activités diverses permet l'expression, la communication, la relation écrite, orale, électronique des choses vues, l'exploitation du milieu. Les activités d'éveil, par un contact ouvert sur le milieu développe la sensibilité, le sens esthétique. Les activités de plein air permettent de se mesurer, mais aussi d'entreprendre ensemble. La pratique d'une activité physique ou culturelle est un moyen, un outil mis à la disposition de l'enfant. Mais la classe de découvertes est aussi un moment de pratiques d'activités de loisirs, ludiques, créatives, ... » « Extrait du Rapport sur les classes de découvertes (Février 2008) / Conseil national du tourisme / Section des solidarités et politiques sociales / Rapporteur : Jacques CHAUVIN, chargé de mission à la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente »

MODALITÉS D'ORGANISATION PARTENARIALES

La volonté municipale, concernant la mise en œuvre des sorties, est de soutenir les enseignants dans leurs démarches et d'apporter toute l'aide nécessaire à la construction et l'organisation des séjours. Ainsi chaque année, la ville d'Orly, et ses représentants à la direction de l'éducation et de l'enfance, proposent des dates de séjours à l'Inspection départementale de l'Éducation Nationale, à charge pour elle, de solliciter les écoles et de sélectionner et valider les projets pédagogiques des enseignants au début de l'année scolaire. La réussite de ce dispositif repose sur la mobilisation et l'investissement de tous les acteurs éducatifs (directeur d'école, enseignants, animateurs, responsable de la structure d'accueil, prestataires, services municipaux...). Cette démarche partenariale garantit la sécurité et le bien-être des participants, et le bon déroulement du séjour.

Les séjours en centre de vacances permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps des vacances comme celui des loisirs, participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement nouveau et des expériences enrichissantes.

FINALITÉS DES SÉJOURS DE VACANCES

Le centre de vacances municipal d'Orly à Arêches est une structure d'éducation et de loisirs, il participe au même titre que l'école, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires de la ville d'Orly à l'action éducative et à l'apprentissage de la citoyenneté et à la vie collective.

Ainsi, lors des séjours de vacances, les équipes pédagogiques associent chaque enfant et chaque jeune afin lui permettre de favoriser :

- sa créativité,
- sa prise de responsabilité,
- la pratique d'activités de qualité,
- le développement de son autonomie, dans un contexte ludique.

ENJEUX EDUCATIFS ET SOCIAUX

Le centre de vacances reste avant tout un endroit privilégié pour apprendre à vivre les uns avec les autres. Il invite les jeunes à se confronter à la différence et à exploiter les richesses de la diversité. Il implique des rapports différents entre adultes et enfants et une socialisation entre pairs. Partir en séjour de vacances permet surtout aux enfants, aux adolescents de grandir, de lier des amitiés, de s'amuser, de découvrir de nouvelles activités et un autre environnement dans un cadre sécurisant.

Espace d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, le séjour de vacances permet à l'enfant, au jeune, de se construire des repères et de devenir plus autonome. Chaque enfant va pouvoir vivre à son rythme, développer ses capacités, choisir ses activités et être acteur de ses propres vacances.

Ce qui fait la richesse éducative du séjour de vacances, c'est l'expérience de la vie collective en dehors du milieu familial. L'enfant va pouvoir prendre des responsabilités à sa mesure, faire ses choix et les négocier avec d'autres (enfants et adultes) dans un esprit de coopération, d'échange et de solidarité. Les activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne participent aussi à faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté

VII. LES EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL D'ORLY A ARECHES

Le centre de vacances municipal d'Orly est situé en Savoie à 1100 mètres d'altitude, au cœur du Beaufortain, sur le territoire de la commune d'Arêches, à 20 km d'Albertville.

Arêches est surnommé le petit Tyrol, ou bien la petite Suisse en raison du grand nombre de chalets d'alpages en bois, et des nombreux troupeaux de vaches de races tarine et abondance que l'on rencontre. À noter dans cette commune la présence de quatre barrages hydroélectriques : Roselend, St Guérin, La Gittaz et la Girotte. Arêches-Beaufort a su se développer touristiquement sans pour autant perdre ses agriculteurs contrairement à bon nombre de stations de ski françaises. Dans les alpages du Beaufortain où des milliers de vaches tarines pâturent, on fabrique le fromage Beaufort.

Sa situation géographique permet et facilite la pratique d'activités de plein air, physiques et sportives ainsi que la découverte de la richesse du patrimoine montagnard et de ses nombreux sites naturels et historiques.

Le domaine skiable (1100-2350 m) :

- Ski alpin : 55 km de pistes (4 vertes, 9 bleues, 11 rouges, 3 noires, 13 remontées mécaniques)
- Ski de fond : 38km de pistes balisées sur 2 sites.

La présentation du centre :

- Une propriété de 6 hectares,
- Trois chalets d'hébergements de 24 lits d'enfants,
- Un chalet infirmerie,
- Un grand chalet restauration et salle d'activités,
- Un chalet spécifique aux activités.

Gestion de l'équipement et encadrement :

- Une équipe permanente (directrice, deux agents techniques) assurent la gestion quotidienne, l'entretien général du site.
- Une équipe saisonnière (4 agents) en charge de l'entretien lié à l'accueil des groupes (plonge, lingerie, ménage...)
- Une équipe pédagogique dédiée à l'accueil et l'encadrement des enfants :
 - animateurs et assistant sanitaire encadrés par la directrice lors des séjours,
 - enseignants accompagnés des animateurs et de la directrice lors des classes.

Les repas sont réalisés sur place par un chef cuisinier et un commis. Les menus mettent à l'honneur les produits régionaux.

Les enfants accueillis :

- Les élèves des écoles élémentaires lors des classes de découverte :
 - Classes de neige (12 jours),
 - Classes vertes (10 jours).
- Les enfants âgés de 6 à 14 ans pour les séjours de vacances d'hivers et de printemps 10 jours,
- Les enfants âgés de 6 à 11 ans pour les séjours de vacances d'une durée de 15 jours en juillet et août.

Le projet pédagogique a vocation éducative, sociale et culturelle

Il s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- Favoriser dès l'enfance le développement de la personne, développement intellectuel, affectif, physiologique, psychomoteur.
- Favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à son autonomie, être capable de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et les mettre en œuvre en toute responsabilité.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la compréhension et au respect des autres.

Le public accueilli : La capacité d'accueil est de 50 enfants

Accueil des individuels : Mercredis : accueil de 13H30 à 18H.

Inscriptions individuelles et activités avec les accueils de loisirs élémentaires.

Vacances scolaires : accueil de 8h30 à 18H avec possibilité de fréquentation en demi-journée ou possibilité d'une arrivée échelonnée, à l'heure souhaitée.

L'encadrement :

L'encadrement pédagogique permanent comprend une directrice et 4 animateurs.

Accueil de classes: Complémentarité des compétences en lien avec le projet d'école.

L'équipe accueille des classes, de la grande section de maternelle au CM2 à partir d'un projet défini en commun avec les enseignants.

Accueil des assistantes maternelles : Partenariat avec le RAM, découverte de la ferme, atelier pain.

Accueil de l'IME : Accueil des enfants de l'institut médico éducatif, projet en partenariat avec les enseignants et éducateurs.

Accueil sur les temps d'activités périscolaires :

Les mardis et jeudis après-midi, des ateliers sont proposés aux enfants inscrits aux TAP.

L'équipe d'animation propose des cycles d'animations sur les quatre thématiques dont elle a les compétences.

Les ludothèques municipales sont des espaces d'accueil parents-enfants autour du jeu, avec comme support privilégié, des jeux et des jouets originaux et sélectionnés pour tout public.

Implantées sur les quartiers des Aviateurs et de Calmette, elles sont avant tout des structures de proximité.

Les enfants sont accueillis obligatoirement accompagnés de leurs parents jusqu'à 6 ans. Dès 7 ans, les enfants peuvent s'y rendre en toute autonomie et y rester le temps qu'ils désirent

En dehors de l'animation autour des différents jouets et jeux de société, des ateliers sont proposés tout au long de l'année :

- ateliers jeux de construction,
- tournois,
- ateliers plastiques, créatifs et ludiques.

Des sorties en rapport avec le jeu sont organisées pendant les vacances scolaires. Un prêt de jeux est possible dans les deux ludothèques 1 à 2 fois par semaine.

Une fois par trimestre, des rencontres parents-enfants sont organisées autour du jeu. Des soirées contes sont régulièrement organisées en partenariat avec les accueils de loisirs.

De façon plus ponctuelle, les familles sont conviées à des veillées contes en collaboration avec les accueils de loisirs.

Un accueil spécifique en direction de parents de jeunes enfants et des assistantes maternelles est proposé les mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Par ailleurs, les ludothèques sont initiatrices d'événements ludiques tels que les expositions et « les journées du jeu » qui s'organisent en alternance chaque année.

Lors des TAP, des groupes sont accueillis chaque mardi et jeudi.

Des projets collaboratifs sont mis en place avec les différents services de la ville, associations, par exemple:

- le carnaval du quartier des aviateurs : les « z'arts aviateurs » qui rassemble les écoles et les habitants du quartier.
- les jardins partagés avec l'association ACER, les restos du coeur et la direction « politique de la ville »

Le principal objectif est de faire découvrir au plus grand nombre d'orlysiens, les différents aspects de l'équitation. Pour cela, nous proposons une approche progressive et diversifiée de l'activité équestre, susceptible de répondre aux différents besoins des Orlysiens.

La découverte : lors des différentes manifestations sur la ville, notre présence se traduit par des tours en calèche tirée par un cheval et une sensibilisation au travers de baptêmes de poneys.

L'initiation : le centre équestre municipal propose différents types d'initiation dont le thème principal est de faire découvrir le cheval et son environnement. L'objectif est de permettre l'évolution de la psychomotricité par le biais de l'apprentissage de l'équitation tout en instaurant une dimension affective avec l'animal.

Nous accueillons 2 types de public :

1- Le public Orlysiens

Souvent sensibilisé par les actions de découverte proposées par le centre équestre, les Orlysiens, à titre individuel viennent s'inscrire à la journée des associations pour bénéficier de séances d'équitation.

Selon l'âge, la morphologie et la maîtrise, le centre équestre propose différents niveaux d'équitation soit une séance d'équitation d'une heure sur l'année sportive ou au semestre pour les débutants.

Nous démarrons les cours à partir de 7 ans révolus, nous disposons de 3 éducateurs et notre cavalerie est composée de 23 équidés (8 chevaux et 15 poneys et double poneys).

2- Le public institutionnel

Permet d'initier un maximum d'enfants et de définir des projets éducatifs personnalisés.

Nous accueillons :

L'éducation Nationale : 3 classes primaires par cycle de 9 séances

Les ALESH : tous les matins lors des vacances scolaires : 2 groupes

L'IME Institut Médico Educatif, Le collège Poullart des Places, L'école de la 2^{ème} chance

Les TAP les mardis et jeudis après-midi sur des cycles de 5 à 6 séances. Les enfants des écoles primaires viennent découvrir et s'initier au monde équin.

Les activités proposées au centre équestre :

- Découverte du centre équestre
- Apprentissage des règles de sécurité
- Apprentissage du pansage des poneys (Brossage, curage des pieds)
- Apprentissage à la préparation : seller/ brider et desseller/ débrider
- Initiation à l'équitation sous forme ludique
- Jeux à poneys, voltige et balade dans le parc

Le déroulement d'une séance :

De 14h00 à 14h30 : Préparation au pansage, seller et brider

De 14h30 à 15h30: Activité à poneys

De 15h30 à 16h00: En fonction du temps qui reste et de l'importance du groupe, Desseller/débrider, ainsi que ranger le matériel.

L'entrée y est libre et gratuite pour la consultation sur place de revues, d'ouvrages, le travail en salle d'étude.

Les médiathèques sont au service de la population, elles favorisent :

- Un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue,
- Le développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes,
- La consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique,
- L'accès à la formation et à l'information des usagers mais également des partenaires et des professionnels auxquels les Médiathèques peuvent apporter conseils et accompagnement dans le cadre de projets spécifiques,
- La mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs.

Elle a également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle.

La médiathèque contribue aux loisirs, à la culture, à l'information de tous les orlysiens.

Que trouve-t-on à la médiathèque :

- des livres : livres audio, romans, essais, bandes dessinées, mangas, livre en gros caractère, manuels et guides, albums, comptines...
- des revues, des journaux : pour suivre l'actualité française ou internationale, sportive, culturelle ou parfaire son anglais, des magazines pour vos enfants...
- de la musique : rock, jazz, variété française, musique du monde, musique classique, électro...
- des films : récents ou grands classiques du cinéma, films d'animation, des documentaires...
- Mais aussi...
- des animations pour les classes, la crèche, les assistantes maternelles.
- des Heures du conte, des Petites et grandes Oreilles, des spectacles contés, des conférences, des ateliers...
- des rencontres d'auteur, des expositions.

La Médiathèque a accueilli les enfants dans le cadre des TAPS, les mardis et jeudis après-midi, de 14h à 16h les deux premières années. La troisième année, seul le jeudi des groupes seront accueillis.

Les bibliothécaires proposent divers ateliers autour des livres, de la musique ou du cinéma. (Lectures autour des livres-jeu, Kamishibai, écoute musicale....)

Un temps est consacré à la présentation de la médiathèque afin que l'enfant puisse revenir en individuel avec sa famille.

Le projet éducatif de l'école municipale des arts s'articule autour des objectifs suivants:

- Permettre un accès démocratique et populaire aux différentes pratiques artistiques.
- Favoriser le développement des pratiques artistiques amateurs.
- Impulser une action culturelle forte favorisant l'accès à l'art et à un désir de culture.
- Proposer une programmation variée, populaire et d'une grande exigence de qualité.
- Permettre le développement d'un esprit critique favorable à un bon exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

L'école compte 27 professeurs d'enseignement artistique spécialisé pour 425 élèves, et propose à un public d'enfants et d'adultes hors temps scolaire des cours de musique, de danse et d'arts plastiques dispensés du lundi au samedi.

La mise à disposition des professeurs de l'école municipale des arts au profit des structures partenaires se décline comme suit :

1/ Quatre classes de l'école Romain Rolland bénéficient d'une formation vocale et musicale en temps scolaire. Dirigées par un chef de chœur de l'école municipale des arts, ces classes se produisent en concert deux fois par an sur la scène du centre culturel.

2/ Les deux écoles Marcel Cachin A et B bénéficient d'un projet de découverte de la musique et des instruments en temps scolaire, dispensé par un chef de chœur de l'école municipale des arts. Ce projet est élaboré en accord avec le projet pédagogique de chaque école.

3/ Quatre ateliers sont proposés dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires : Deux ateliers musique (découverte de l'opéra, du jazz, pratique de la chorale, découverte des instruments) ; Deux ateliers danse (approche de la danse contemporaine par l'éveil corporel)

4/ Un atelier est proposé aux accueils de loisirs maternels, plus spécifiquement pour les 4/5 ans ; découverte de la musique, de son histoire, de ses instruments, pratique du chant choral et utilisation de petites percussions, aide à la préparation d'un spectacle musical de fin d'année. Ces différentes propositions répondent au projet pédagogique de l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Le Service Archives a vu le jour en 1983. Jusqu'à cette date les documents étaient stockés dans la cave du château Méliès.

La création du service a permis la reconnaissance « officielle » du patrimoine écrit de la ville par la direction des Archives de France, à laquelle un compte rendu d'activité est adressé chaque année.

L'archivage répond à des normes précises, concernant la nature des documents à archiver, la durée de conservation, le classement, les conditions de conservation... les documents conservés le sont sous l'autorité du maire, qui reste propriétaire des archives de la commune pendant la durée de son mandat.

Le service Archives doit effectuer un inventaire de tous les documents, appelé récolement, à chaque élection municipale.

Les documents administratifs de la ville d'Orly concernent l'activité de tous les services municipaux, les dossiers les plus anciens datent des années 1950.

Outre les documents administratifs, le Service Archives est dépositaire de l'état civil, avec les registres des naissances, mariages, décès. Les premiers registres paroissiaux remontent au XIV^{ème} siècle, ce qui est très précieux pour les généalogistes.

Le Service Archives conserve également un fonds de photos, cartes, plans, affiches, relatant l'histoire de la commune et son activité au travers des différentes manifestations.

Un fonds documentaire complète les collections officielles.

De nombreux ouvrages, des revues, des journaux des textes officiels sont à la disposition de tous.

Des rapports, des dossiers thématiques permettent de répondre aux questions posées par le public, qui va des écoliers aux retraités.

Les ateliers des archives :

L'Atelier mémoire a pour finalité de faire découvrir l'histoire de la ville d'Orly, en fabriquant de façon ludique des supports et des jeux.

Cet atelier s'adresse à des enfants ayant une bonne maîtrise de la lecture et de l'écriture, une bonne compréhension des différents documents mis à leur disposition. Les classes de CM1 et CM2 sont donc privilégiées pour venir au Service Archives. Les séances ont lieu une fois par semaine, pour un groupe d'un maximum de 18 enfants et durent 2 heures, avec une coupure si nécessaire, en fonction du degré d'attention des enfants.

A partir de documents d'Etat Civil, des comptes rendus de conseils municipaux, de la presse municipale, des catalogues des œuvres d'art orlysiennes, les enfants réalisent des jeux de cartes (7 familles), des jeux de l'oie, des œuvres d'art sous la forme de collages, des maquettes.

Chaque réalisation se nourrit de l'histoire de la ville, et a une dimension pédagogique.

VIII. AIDE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

A. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Dans toutes les actions et les projets conduits vers et avec les familles, l'objectif des intervenants du programme de réussite éducative est de permettre aux parents d'assimiler qu'ils sont porteurs de valeurs, de savoirs et ont des ressources qu'ils leur permettent d'avoir les capacités d'accompagner et d'aider leurs enfants.

LES ACCOMPAGNEMENTS

Souvent dans des situations précaires et très fragilisées les familles accompagnées n'ont pas confiance en elles. Il est donc essentiel que l'équipe instaure un climat de confiance et soit claire sur les objectifs poursuivis.

Les aides et les soutiens proposés aux familles peuvent être d'ordre administratifs (régularisation de leur statut...), sociaux (obtention d'un logement d'un emploi...) voire médicaux (accès aux soins pour les enfants...)

L'accompagnement des familles s'effectue à plusieurs niveaux par :

- ➔ Un soutien moral
- ➔ Une aide à la compréhension de la langue et des demandes administratives,
- ➔ Une aide à la prise de notes.

L'ESPACE DES PARENTS

Situé dans le collège Desnos, « L'espace des parents » a été réfléchi par l'équipe du PRE et le collège. L'aide et le soutien du Conseil Général ont permis d'affiner le projet qui s'est élargi avec les clubs de prévention Acer et Espoir, la coordonnatrice RRS, le médiateur prévention violence de la 13^{ème} circonscription et le secteur Jeunesse.

➤ **Les objectifs de cet espace sont :**

- De reconnaître le rôle et les missions de chacun (parent, enseignant, conseiller pédagogique...)
- de clarifier les éventuels malentendus qui existent entre l'institution scolaire et la famille ;
- d'accompagner et offrir une aide véritable ;
- permette la mise en place de projets initiés par les parents.

➤ **Cet espace doit être un lieu :**

- convivial et fédérateur : chacun y vient pour se retrouver, échanger, partager, s'écouter, mieux se connaître et faire ensemble ;

- de formation (sur l'utilisation de l'informatique, de compréhension de l'intérêt et des dangers des réseaux sociaux, ...);
- d'ouverture culturelle;
- favorisant les échanges entre les attentes de l'école et les attentes des familles afin de mieux se comprendre et faire progresser les élèves;

➤ **L'espace-parents propose différents ateliers thématiques :**

- **« L'atelier convivialité »** : Ce temps d'échange, permet aux parents de faire part de leurs difficultés de vie, d'éducation, de demander conseil aux autres.
- **« L'atelier de français »** : animé par une professeure du collège, cet atelier permet d'apporter un appui pour l'assimilation de la langue française et ainsi faciliter l'autonomie des participants.
- **« L'atelier de remise en forme »** : Des animatrices du secteur Jeunesse proposent des exercices physique simple qui créent une dynamique de groupe et sensibilise les parents aux risques liés à la sédentarité
- **« L'atelier cuisine »** en partenariat avec la diététicienne de la ville, et les référents municipaux du Plan national nutrition Santé (PNNS). Cet atelier pour ambition de permettre à chacun des participants devenir acteur de sa propre santé en agissant sur la nutrition, de favoriser la compréhension des enjeux que représentent l'alimentation et l'activité physique..
- **« L'atelier arts plastiques »** encadré par une plasticienne a pour vocation d'ouvrir un espace nouveau d'expression.
- **« L'atelier jouons à la philo »** : moment d'échange d'ouverture vers les autres, de réflexion sur des thèmes universels mais qui servent au quotidien.

➤ **Les sorties,**

Les membres de l'équipe de la réussite éducative avec le club de prévention Acer organisent accompagnent des sorties familiales (Château de Versailles, vitrines des Grands magasins et Champs Élysées...) .Les sorties sont des temps riches, des fenêtres ouvertes sur la culture et le vivre ensemble qui facilitent la solidarité et l'entraide entre les familles.

LES RENDEZ-VOUS DES PARENTS

Ouvert à tous les orlysiens, « les rendez-vous des parents » sont des temps de rencontres pour permettre d'échanger autour de différents thèmes sans jugement de valeurs, sans apporter les « bonnes » réponses ou encore déterminer les bonnes pratiques. En organisant ces rencontres dans des espaces variés, cette action permet de faire découvrir aux familles les ressources de la ville d'Orly et les professionnels qui les animent. Ils doivent permettre aux familles de prendre conscience qu'elles ne sont pas seuls à avoir des interrogations sur l'éducation de leurs enfants et qu'elles peuvent apprendre et partager ensemble. Les thématiques peuvent ou non être liées aux questions d'actualité, mais ouvrent sur des champs larges de réflexion (« les relations amoureuses », « l'échec scolaire », « l'adolescence »...)

B. PROJET DE CREATION D'UN REAAP

REAAP : Réseau, d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Conformément à la charte des réseaux, d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents la ville d'Orly à la volonté de mettre à disposition des parents des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Ce dispositif porté par le Centre communal d'action sociale d'Orly, mettrait en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP d'Orly et les responsables des actions de soutien à la parentalité s'engageront dans le cadre d'une charte à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

A. COMITE DE PILOTAGE

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au sein de la ville d'Orly a été confiée à un Comité de pilotage créée lors d'une réunion du 8 novembre 2013. Il a été mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves. Son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations des services de l'Etat (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

COMPOSITION

Le Comité de pilotage est composé à parité de :

- 10 membres de la municipalité
- 10 enseignants (1 par école ou groupe scolaire)
- 10 représentants des parents d'élève (1 par école ou groupe scolaire)
- D'un représentant de l'Inspection d'académie de l'Education nationale
- D'un représentant de la Direction départementale de la cohésion Sociale

Le Comité de pilotage est présidé par la maire ou son représentant. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de finaliser le projet.

FREQUENCE DE RENCONTRES DU COMITE DE PILOTAGE :

Une réunion trimestrielle du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) est organisée afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

B. COORDINATION DU PROJET

Coordination du projet assuré par : M. Jérôme GOURGOUSSE

Fonction : Directeur Général Adjoint des Services

Adresse : 7, avenue Adrien Raynal – 94311 ORLY

Téléphone : 01 48 90 21 54

Adresse électronique : jerome.gourgousse@mairie-orly.fr

Le coordinateur du projet, a pour missions de :

- Conduire le projet éducatif et mettre en cohérence l'ensemble des actions,
- Assurer l'évaluation du projet et participer à l'élaboration de projets nouveaux,
- Repérer et mobiliser les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels,
- Proposer une méthode de travail,
- Garantir une communication étendue et une mise en valeur des actions entreprises.

X. COMMUNICATION - VALORISATION

Au service du projet, la **communication** en direction des familles s'appuie sur plusieurs outils :

- Des réunions publiques,
- Des réunions de travail pour assurer le suivi,
- L'affichage du programme par cycle sur chaque structure,
- Des réunions d'information annuelles en début d'année scolaire organisées par les équipes d'animation sur chaque site.
- Un recueil des avis des familles par un questionnaire lors de la première année.

Chaque année, la valorisation des projets mis en place avec les enfants est repensée :

- Première année : exposition collective au centre administratif,
- Deuxième année : exposition sur chaque structure,
- Troisième année : à définir.

XI. EVALUATION DU PEDT

A. LES INDICATEURS

	LES OBJECTIFS POURSUIVIS	LES INDICATEURS
L'ORGANISATION DU PEDT	La cohérence et la participation des acteurs dans l'écriture du PEDT	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de l'écriture du PEDT. • La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PEDT. • Nombre de réunions du comité de pilotage • Nombre de temps de concertation des acteurs • Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PEDT
	La continuité et la cohérence entre les temps éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue.
	La coopération et l'échange entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs. • L'implication des parents dans la mise en œuvre du PEDT. • Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif.
LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)	La diversité des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'activités proposées et les suivies dans chaque domaine.
	La qualité des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire en lien avec les projets d'école.
	L'enrichissement des activités	<ul style="list-style-type: none"> • La participation d'intervenants ponctuels et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global.
LA SATISFACTION DES ACTEURS ÉDUCATIFS AINSI QUE DES ENFANTS	Le baromètre de la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Des résultats scolaires plus satisfaisants, les enfants plus sereins, calmes et performants.
	La participation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • L'assiduité des enfants aux activités et l'évolution du nombre de leur participation.
	L'implication des enfants dans les activités	<ul style="list-style-type: none"> • Le ressenti des enfants, des parents (des questionnaires d'étapes seront remis afin d'évaluer leur sentiment) ainsi que celui des encadrants.

B. LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

Afin de mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la ville d'Orly a pris l'initiative d'évaluer le PEDT à travers des outils spécifiques.

Elle a entrepris de mettre en place divers moyens d'évaluation :

- Des **questionnaires** de satisfaction seront fournis aux enfants (à la fin des activités au sein des TAP) et aux parents : ces questionnaires permettront d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents afin de mieux cerner leurs attentes,
- Des **questionnaires** en direction des enseignants pour connaître les répercussions de la réforme des rythmes scolaires et des actions encadrées par le PEDT (année scolaire 2015/2016),
- Des **fiches d'évaluation** des projets d'animation seront transmises afin de s'assurer que les projets sont bien en lien avec les objectifs éducatifs et de vérifier notamment que les enfants sont réellement impliqués dans les activités (assiduité, régularité...).
- Des **projets et des fiches actions** seront proposés par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs activités. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées.
- Des **réunions du comité de pilotage** seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettra donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'**observation des comportements des enfants** est capitale car cette information permettra de savoir si la ville d'Orly a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux : mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

C. LA TEMPORALITÉ

Le comité de pilotage a permis, les deux premières années un travail d'analyse sur l'ensemble des actions menées. La réforme des rythmes scolaires a influencé cette réflexion en faisant le focus sur les temps d'activités périscolaires du mardi et du jeudi.

La troisième année sera l'occasion de l'évaluation afin de rédiger le bilan de ce projet en janvier 2017.

XII. DOCUMENTS RESSOURCES

L'ensemble des documents cités dans le projet et recensés ci-dessous peuvent être consultés sur demande à la direction de l'éducation et de l'enfance.

- 1 Questionnaire aux familles
- 2 Résultats du questionnaire aux familles
- 3 liste des structures disponibles
- 4 Liste des écoles et effectifs
- 5 Organisation de la semaine de l'enfant
- 6 Les effectifs des deux secteurs
- 7 Exemple d'activités proposées aux enfants durant les TAP
- 8 Fiche d'activité TAP
- 9 Fiche d'inscription aux TAP
- 10 Charte d'utilisation partagée des locaux
- 11 Règlement de gestion des prestations municipales